



## NOUVELLES INSPECTIONS POUR LA BRÛLURE BACTÉRIENNE DANS TOUS LES VERGERS DES LAURENTIDES

En 2014, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a mis en œuvre son Plan d'intervention en protection sanitaire des cultures pour la situation exceptionnelle de la brûlure bactérienne dans la région des Laurentides. Suite à la mise en place de ce plan, des inspections ont été réalisées, des rapports et des ordonnances ont été envoyés. Certains travaux ont dû être effectués dans le but d'éliminer les branches des arbres infectées par la brûlure bactérienne.

**Prenez note qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015, d'autres inspections (jusqu'à 2 par entreprises) seront effectuées dans les vergers des Laurentides. Avant la visite, un inspecteur communiquera avec chacune des entreprises pour prendre un rendez-vous. Tel qu'en 2014, les producteurs visités recevront un rapport comportant, si c'est le cas, des mesures à entreprendre.**

Voici les périodes visées :

1. Avant la floraison des pommiers afin de vérifier que les branches infectées par la brûlure bactérienne en 2014 ont été éliminées;
2. Après la floraison afin de surveiller les nouveaux symptômes de brûlure bactérienne.

Le MAPAQ tient à vous rappeler que :

- Avant le 30 avril 2015, les entreprises visées doivent avoir éliminé toutes les branches présentant des symptômes de la maladie;
- Tout au long de la prochaine saison, les entreprises pomicoles devront surveiller l'apparition de nouvelles branches infectées et les couper au fur et à mesure de leur apparition;
- Si les travaux demandés pour éliminer la maladie n'ont pas été réalisés, le MAPAQ pourrait faire procéder, aux frais des producteurs, des travaux de taille et d'abattage dans les vergers visés.

**Rappelons que la brûlure bactérienne, causée par la bactérie *Erwinia amylovora*, est une importante maladie du pommier qui est très dévastatrice. Elle peut causer la mort des arbres en une saison et entraîner des pertes économiques importantes. Les pommiers et les poiriers sont très sensibles à cette maladie et peuvent devenir des sources de contamination pour les vergers avoisinants.**

*Pour toute question à ce sujet, vous pouvez contacter monsieur Jean Baptiste Sarr de la direction régionale du MAPAQ au 450 971-5110 poste 6521*

**Mélanie Noël, agr.MBA**  
**Directrice générale adjointe**  
**Les Producteurs de pommes du Québec**